

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Signature de l'avenant n°1 au  
Contrat Régional d'Equilibre  
Territorial 2020-2023

Décision n° 22 09 08

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Michel Calmet par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton

*Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.*

Le Président présente l'avenant n°1 au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2020-2023.

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) est l'outil de la politique contractuelle que la Région propose aux EPCI.

Un premier CRET a déjà été signé pour la période 2016-2019 et ses opérations ont été finalisées avec succès. Il comprenait notamment le soutien aux projets d'équipements culturels, la construction de la nouvelle crèche de Contes, ou le PEM de la gare de l'Escarène.

Le nouveau CRET a été signé en septembre 2020 pour la période 2020-2023 suite à la délibération n° 20 10 07 prise par le conseil communautaire. Il repose sur une stratégie fondée sur 3 axes :

- l'écomobilité notamment en vue du soutien à la création d'aires de covoiturage, et le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques ;
- la contribution à la neutralité carbone par le soutien au déploiement d'installations solaires, à la rénovation thermique de bâtiments publics, à l'optimisation de la gestion des déchets et à l'installation d'un sécheur solaire en station d'épuration ;
- la contribution au moteur de croissance par le soutien à la réhabilitation des gares.

Aujourd'hui, il s'agit de valider la clause de revoyure à mi-parcours et pour cela il est nécessaire de passer un avenant qui mette à jour les projets et le montant des subventions régionales.

**AR Prefecture**

006-240600593-20220929-CC220908-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

L'avenant proposé confirme la stratégie votée en 2020 et maintient le total des subventions tout en prenant en compte l'inflation intervenue depuis octobre 2020 dans les travaux publics et le changement de périmètre de la CCPP au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Décision n° 22 09 08**

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,  
après en avoir délibéré,**

**-Adopte** le programme d'opérations tel qu'annexé à la présente délibération.

**-Adopte** le document contractuel de l'avenant n°1 au Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2020-2023, tel qu'annexé à la présente délibération, et autorise le président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
B. ELLUL**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**